

Pôle communication Tél. : 24 66 40

Lundi 24 août 2020

INFO PRESSE

Une nouvelle version de l'application SIG Cadastre est en ligne



Huit ans après la sortie de sa première version, l'application SIG¹ Cadastre, qui permet d'accéder à toutes les données concernant les parcelles en Nouvelle-Calédonie, propose une nouvelle version rénovée, toujours sur cadastre.gouv.nc.

Avec près de 130 000 consultations mensuelles et 350 professionnels inscrits, l'application SIG Cadastre, coordonnée par la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT), permet de consulter le cadastre en ligne, directement depuis un fonds cartographique. De nouvelles fonctionnalités sont venues enrichir l'application : une ergonomie rénovée au design épuré, un moteur de recherche simplifié, et surtout, une consultation possible depuis un équipement mobile.

Une présentation aux utilisateurs est prévue, mercredi 26 août à 13 h 30 dans l'auditorium de la province Sud. Vous êtes cordialement conviés à venir y assister.

Contact presse: Cyrille DUMAS-PILHOU - Chef du service topographique à la DITTT Tél. : 28 03 20 – cyrille.dumas-pilhou@gouv.nc

En savoir plus

Le SIG cadastre est accessible sur internet aux particuliers..

Il permet de visualiser et d'identifier précisément la ou les parcelles concernées par un projet de construction, d'acquisition ou d'aménagement, et d'y obtenir des informations nécessaires au dépôt de demandes de permis de construire qui exige d'y apposer un numéro d'inventaire cadastral (NIC). La démarche est simple : il suffit de cliquer sur n'importe quelle parcelle pour obtenir ses références puis imprimer un extrait de plan cadastral.

Le cadastre en ligne permet également de faciliter la recherche de propriétés pour un éventuel achat. Il indique la surface des parcelles et leur désignation par un numéro NIC. Ce numéro permet ensuite

¹ système d'information géographique

^{**} Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc **



d'identifier le nom du propriétaire de la parcelle grâce au pôle clientèle du service topographique situé à la DITTT, Vallée-du-Tir à Nouméa (28 03 21).

Une connexion sécurisée permet aux professionnels inscrits (administrations, notaires et géomètres experts notamment) d'accéder à des fonctionnalités supplémentaires comme le nom des propriétaires des parcelles. Les géomètres-experts peuvent également exporter les plans des parcelles au format numérique et consulter les anciennes cartes du cadastre. Les notaires ont la possibilité de suivre le traitement des demandes d'attestation de désignation cadastrale. Quant aux collectivités, elles ont désormais accès, sur leur territoire de compétence, à leur patrimoine foncier.

Cadastre.gouv.nc : mode d'emploi

1/ Accéder aux informations cadastrales d'un lot

Depuis la fenêtre principale du site, vous disposez de plusieurs possibilités pour accéder aux données cadastrales :

• <u>Géographiquement</u>, en zoomant sur la zone souhaitée, puis en cliquant sur le lot de votre choix. Une fenêtre apparaît alors avec le NIC, le numéro, le nom du lotissement le cas échéant, la section, la commune et la surface cadastrale du lot. Ces références dites « cadastrales » peuvent être éditées au moyen d'un **extrait de plan cadastral, puis imprimées**.

• <u>En utilisant le moteur de recherche</u> : en précisant l'adresse (pour les communes équipées) ou le NIC, la commune, la section cadastrale et (ou) le numéro du lotissement, l'application positionne directement la parcelle souhaitée.

2/ Imprimer un extrait de plan cadastral

Il est possible d'imprimer un **extrait de plan cadastral** de la parcelle sélectionnée, avec l'icône représentée par une imprimante. Le plan à imprimer au format de votre choix (A4, A3, A2, portrait, paysage) est enregistré sur l'ordinateur en PDF. Les autres icônes du même groupe permettent de prendre des mesures sur la carte (distance ou surface) et d'y superposer quelques éléments personnels grâce à l'outil « Dessiner ».

3 / Moduler l'affichage des plans

Le groupe d'icônes en haut permet d'afficher la carte en plein écran et de faire varier les fonds de cartes :

- cartographique (l'échelle 1/2000 n'est actuellement disponible que sur certaines communes),
- imagerie aérienne,
- vierge pour ne laisser apparaître que le parcellaire.

L'offre de fonds de cartes devrait s'enrichir avant la fin de l'année du nouveau fonds web cartographique de la DITTT. Un gestionnaire de couches permet d'afficher les limites des communes, des sections cadastrales, la toponymie et les voiries.